**Recommandations sanitaires sur le stockage d’eau du réseau AEP par des particuliers**

L’eau distribuée au robinet est désinfectée et désinfectante grâce au chlore qu’elle contient.

Le distributeur d’eau est tenu de vous assurer une eau potable jusqu’à votre compteur.

Le stockage de l’eau dans une cuve va provoquer une disparition du chlore par dégazage, de ce fait l’eau perdra son pouvoir protecteur de désinfection et il pourra y avoir une prolifération bactérienne.

Le dégazage étant lié à la température, il peut donc être très rapide en Guadeloupe, d’autant plus si la cuve n’est pas protégée du soleil.

Pour éviter cela, il convient d’ajuster au mieux les volumes en « eau stockée » et en « eau neuve » des cuves pour éviter ou limiter ce dégazage car l’apport d’eau neuve désinfectée assurera la continuité de la désinfection.

Le chiffre de 20% de la consommation journalière en tant que réserve est communément retenu. C’est celui qui est appliqué notamment dans les établissements de santé d’ après les recommandations du Centre Scientifique et technique du Bâtiment.

Sur la base d’une famille de 4 personnes et d’une consommation de 120l par personne et par jour soit un volume proche de 500l le volume de la cuve pourrait être de 600l.

Le volume ainsi stocké ne va pas pouvoir pallier un manque d’eau de plusieurs jours et sera juste suffisant pour écrêter des manques d’eau de quelques heures.

Le particulier est libre de faire le stockage de son choix après le compteur, la seule condition étant d’éviter tout retour d’eau du stockage sur le réseau d’eau de la ville. Il reste cependant responsable de la qualité de son eau notamment dans le cadre d’une utilisation non familiale de l’habitation.

L’ensemble des matériaux utilisés (cuve, pompe, réservoir surpresseur, joints et préfiltre) devront avoir une ACS (Attestation de Conformité Sanitaire). En cas de stockage plus important, des dispositifs de stérilisation par lampe UV ou des dispositifs de rechloration peuvent être envisagés mais ils devront être mis en place que par des installateurs qualifiés et maintenu régulièrement

Le problème de la non utilisation de l’eau stockée pendant plusieurs jours doit être pris en compte. Dans ce cas il est préférable de faire une vidange et un nettoyage complet de la cuve afin d’éliminer tout risque de contamination bactériologique.

 Il est indispensable d’équiper la cuve de stockage d’un dispositif anti moustique (grille/grillage de protection).

La vidange pour nettoyage et désinfection des citernes ayant un volume équivalent aux besoins journaliers de l’usager peut être trimestrielle.

En cas d’absence prolongée (vacances etc…) il conviendra de vidanger la citerne et de procéder à un nettoyage et une désinfection avant toute nouvelle utilisation.